

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 6 SEPTEMBRE 2016

Le mardi 30 août 2016 convocation du Conseil Municipal de Ligny en Cambrésis, pour le mardi 6 septembre 2016 et dont l'ordre du jour portait sur

- ✓ Présentation du projet de la maison communale Place Jean Jaurès
- ✓ Demande de subvention au département du Nord dans le cadre du nouveau dispositif « Aide départementale aux Villages et Bourgs »
- ✓ Demande d'intervention de l'EPF – Parcelles sis Place du 8 Mai 1945 cadastrées C1643, C1971, C1674
- ✓ Acceptation rétrocession de la voirie Les Belles Terres
- ✓ Consultation affiliation au CDG59 du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut
- ✓ Questions diverses

Membres présents : Mr Pierre-Alain TAISNE, Mr Pascal FOULON, Mr Bernard RONNEL, Mme Virginie BOUDAILLER MARLIER, Mr Julien LEONARD, Mme Janine TOURAINNE LEMAIRE, Mme Violette LOCOSSE DE LUCA, Mme Valérie LEFEVRE, Mme Valérie COULON DEUDON, Mr Grégory HERBIN, Mme Stéphanie DESBONNET BUIRON, Mr Eric HAVARD, Mr Jacques RENARD, Mme Karine AFCHAIN GERNEZ, Mr Jacques LERICHE

Membres représentés : Mr José CARVALHO qui a donné procuration à Mr Eric HAVARD, Mme Anabela DOMINGUES BEZELGA qui a donné procuration à Mr Pierre-Alain TAISNE, Mr Frédéric BRICOUT qui a donné procuration Mr Gregory HERBIN, Mme Michèle BRULANT BANSE qui a donné procuration à Mme Karine AFCHAIN GERNEZ,

Monsieur Julien LEONARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2016. Monsieur Jacques RENARD souhaite qu'il soit apporté deux rectifications.

- ✓ La première porte sur la 6^{ème} question et plus précisément sur le paragraphe suivant :

« Monsieur Jacques RENARD revient sur la participation financière demandée aux familles. Il est convaincu que certaines familles n'inscrivent pas leurs enfants aux Nouvelles Activités Périscolaires faute de moyens financiers et trouve que **ces derniers sont victimes de discrimination** ». Il indique que ce n'est pas le mot qu'il a employé et demande que celui-ci soit rectifié et remplacé par **discriminatoire** qui n'a pas du tout le même sens.

- ✓ La seconde fait référence au 4^{ème} point des questions diverses portant sur la situation du Club de foot Entente Ligny Olympique. « C'est parce qu'il a été sollicité par certains citoyens et membres d'associations, et pour répondre à leurs demandes, que Monsieur Renard a demandé à avoir des précisions sur les difficultés rencontrées par le club et non pas parce qu'il en a eu connaissance par la presse.

Monsieur le Maire reprend la parole et revient sur le 1^{er} point des questions diverses, qui portait sur le projet d'inverser le sens de circulation de la rue Jean Lebas. Après avoir consulté les riverains de la rue, il en ressort que ces derniers ne sont pas favorables à ce changement. Toutefois, ils proposent qu'un miroir soit posé en haut de la rue Jean Lebas, à l'intersection de la rue Curie.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à remercier les membres du Conseil qui ont assisté à la Cérémonie de la remise de la montre du Lieutenant Chisholm, il ajoute que la commune a vécu un grand moment d'histoire, chaleureux et émouvant.

Monsieur le Maire donne connaissance des montants de subventions attribués à la commune :

- ✓ Dossier portant sur les travaux de création d'un giratoire et parking rue Gustave Delory : 14 763,48 € au titre de la DETR et 5000,00 euros au titre de la réserve parlementaire.
- ✓ Dossier portant sur les travaux de rénovation des sanitaires de l'école primaire avec une mise aux normes PMR : 13 329,00 € au titre de la DETR et 8 000,00 € au titre de la réserve parlementaire.

Concernant le dossier de demande de subvention qui a été déposé au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et dont le projet portait sur le changement de châssis à l'école et à la mairie celui-ci n'a pas été retenu. Sur 64 dossiers déposés 10 ont reçu une réponse favorable dont les communes d'Ors et de Le Cateau. Les membres du Conseil souhaitent avoir plus de précisions sur le motif de refus et encourage Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour en connaître les raisons.

1^{ère} QUESTION : PRESENTATION DU PROJET DE LA MAISON COMMUNALE PLACE JEAN JAURES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que notre commune dispose d'une maison de 280M² située sur la place du village en plein cœur de l'école primaire. Cette maison est devenue difficile à louer car elle est très énergivore, une réflexion a donc été menée sur le devenir de cette maison et Monsieur le Maire propose de présenter le projet.

Celui-ci consisterait à créer 2 appartements T3 de 83 m², en duplex, à l'étage et dans les combles. Le rez-de-chaussée serait quant à lui utilisé comme un local associatif. Le montant des travaux pour ce projet s'élève à 160 000,00 € HT + les frais du maître d'œuvre. Monsieur le Maire indique que 3 cabinets d'architecte de Caudry ont été sollicités pour ce projet.

A l'issue de la présentation, Madame Karine AFCHAIN souligne que les locataires devront être informés des contraintes (pas d'accès à la cour donnant sur l'école, pas d'animaux) et de l'existence du local associatif au rez de chaussée.

Monsieur Eric HAVARD s'inquiète du montant des travaux, il craint que celui-ci soit sous-évalué. Rejoint par Monsieur Jacques LERICHE, ils ajoutent également que la création de ces logements peut engendrer des problèmes de stationnement.

Monsieur le Maire répond que l'évaluation des travaux a été faite par un architecte professionnel de Caudry, Monsieur Marcel BAILLOEUIL. Quant au stationnement, les locataires pourront utiliser le parking dans la rue Jules Ferry, situé à proximité.

2^{ème} QUESTION DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS : CHANGEMENT DES CHASSIS DE FENETRES DE LA MAIRIE ET ECOLE PRIMAIRE

Une nouvelle politique de soutien aux projets d'aménagement des communes et des intercommunalités a été adoptée par le Département. Ses objectifs s'inscrivent dans trois nouveaux dispositifs de soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités :

- Le soutien aux Projets Territoriaux Structurants ;
- L'aide départementale aux Villages et Bourgs ;
- L'ingénierie territoriale.

Le département lance donc un appel à projet intitulé « Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) à l'ensemble des maires des communes de moins de 5000 habitants. Ce dispositif permet d'accompagner des projets d'investissement et d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que les châssis des fenêtres de l'école primaire et de la mairie sont dans un état de vétusté avancé. Afin de réduire les dépenses énergétiques et de rénover le patrimoine bâti, il conviendrait de remplacer 9 châssis de fenêtres à la mairie ainsi que 16 châssis à l'école primaire.

Aussi, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des devis sollicités pour ce projet représentant un montant de 22 168,20 euros H.T et propose qu'un dossier de subvention soit déposé auprès du département dans le cadre du dispositif « D'aide départementale aux Villages et Bourgs ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Demande à Monsieur le Maire de bien vouloir solliciter une subvention auprès du département dans le cadre du dispositif « d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs ».

3^{ème} QUESTION : REAMENAGEMENT D'UN LOGEMENT COMMUNAL SITUE PLACE JEAN JAURES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS

Suite à la présentation du projet, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de subvention peut être également être déposé auprès du département dans le cadre du dispositif « D'aide départementale aux Villages et Bourgs » pour les travaux de création du local associatif.

Ces travaux d'investissement répondent :

- d'une part aux attentes de la population en matière de logement
- et d'autre part aux besoins des associations qui sollicitent régulièrement la commune pour une mise à disposition d'un local afin d'exercer leurs activités ou pour leur gestion quotidienne (réunions de travail, assemblée générale...)

Le montant pour le local associatif est estimé à **39 991,61 euros H.T.**

Aussi, Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de bien vouloir

- lui donner son accord pour la réalisation du projet de réhabilitation du logement communal Place Jean Jaurès,
- l'autoriser à solliciter une subvention auprès du département dans le cadre du dispositif « d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs ».

Adopté à l'unanimité.

4^{ème} QUESTION : CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) POUR L'ACQUISITION ET LA DEMOLITION D'UNE PROPRIETE SITUE EN CENTRE-BOURG ET CADASTREE C1241 ET C1643

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015 - 2019.

A ce titre une convention-cadre est établie entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF en référence aux documents d'orientations stratégiques de la communauté de communes.

Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des trois axes thématiques ou l'un des deux fonds spécifiques inscrits au Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 de l'EPF à savoir :

- *Axe 1 - le foncier de l'habitat et du logement social,*
- *Axe 2 - le foncier et l'immobilier industriel et de services, les grands projets régionaux*
- *Axe 3 - le foncier de la biodiversité et des risques,*
- *le fonds pour la constitution du gisement du renouvellement urbain,*
- *le fonds d'interventions exceptionnelles sur l'immobilier d'entreprise.*

Parmi les opérations proposées par la Communauté de communes, figurera par voie d'avenant, l'opération « Ligny-en-Cambrésis– Centre-bourg ».

DESCRIPTION DU PROJET DE LA COMMUNE

Un propriétaire privé détient un terrain sur lequel se trouve un bâtiment de 172 m², en très mauvais état, situé dans le centre du village et cadastrés C1241 et C1643. Ce dernier a informé la commune de son intention de vendre ce bien. Ce terrain est situé entre l'église, l'école maternelle, la salle polyvalente et la mairie. Cette dent creuse pourrait être utilisée à l'avenir pour y faire soit des parkings ou des logements sociaux.

La commune souhaiterait que l'EPF achète dans un premier temps le terrain cadastré sous le numéro C1241 d'environ 500 m² et qu'il procède à la démolition du bâtiment cadastré C1643 de 172 m² avant de céder le tout, au prix déterminé par le service des domaines, à la commune ou à un investisseur privé qui serait en charge de la construction et de l'exploitation du projet .

Afin d'assurer sa mise en œuvre, une convention opérationnelle doit être passée entre l'EPF et la commune de Ligny-en-Cambrésis arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par l'EPF et/ou la commune, réalisation des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées par l'EPF pendant la durée du portage foncier, cession des biens acquis par l'EPF à la commune ou à un tiers désigné par la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- sollicite l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention opérationnelle ad hoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés ;
- rappelle que, en application de l'article L.2122-22-15° du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a reçu délégation du conseil municipal en date du 8 avril 2014 pour exercer ou déléguer l'exercice des droits de préemption, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément aux dispositions de l'article L. 213-3 du Code de l'urbanisme. Une décision du maire sera nécessaire à chaque préemption.

5^{ème} QUESTION : RETROCESSION DES PARCELLES LIEU-DIT « LES BELLES TERRES »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de classement dans le Domaine Public Communal de la voirie du lotissement « les Belles Terres » Cette voirie concerne deux parcelles cadastrées ZH319 ET ZH 321, appartenant en indivision à Monsieur PATOIR ET Monsieur ANDRIVEAU, décédé, et laissant pour héritiers 4 enfants.

Monsieur le Maire indique qu'il a obtenu l'accord écrit des 5 propriétaires acceptant la rétrocession de la voirie du lotissement « Les Belles Terres » au profit de la commune moyennant le prix d'un euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** la rétrocession des parcelles cadastrées reprises ci-dessus du lotissement les « Belles Terres »
- **Précise** que ces parcelles lieu-dit « Les Belles Terres » seront rétrocédées moyennant le prix d'un euro symbolique.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces utiles à ce dossier

6^{ème} QUESTION : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD : CONSULTATION SUR LA DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU SAGE de L'ESCAUT

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord sollicite conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, une consultation des collectivités et établissements publics affiliés afin de se prononcer sur l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut, à partir du 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'affiliation du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord à compter du 1^{er} janvier 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Location Espace polyvalent – Mise à disposition de la cuisine

Monsieur le Maire rappelle que l'espace polyvalent est actuellement loué aux habitants de Ligny-en-Cambrésis mais que l'accès à la cuisine n'est pas autorisé. Aussi pour des raisons pratiques, il serait judicieux de mettre celle-ci à disposition des locataires. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Mutuelle JUST

Dans le cadre du groupement de mutuelles, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Mutuelle JUST organise deux réunions publiques les 23 septembre à 19h30 et 24 septembre à 10h00 et qu'à cette occasion, ils présenteront à titre indicatif leurs garanties et leurs tarifs.

Projet d'aménagement du verger Rue de Montigny

Monsieur le Maire demande au Conseil de réfléchir à l'aménagement du Verger rue de Montigny. Il invite le Conseil Municipal à se rendre à l'ancienne déchetterie de Fontaine-au-Pire. Ce site a été aménagé avec des équipements sportifs et Monsieur le Maire propose de s'en inspirer. Il propose aux membres de l'assemblée se retrouver au verger le Samedi 11 septembre à 10 h 00

Fleurissement du village

Monsieur Jacques LERICHE fait remarquer qu'il a constaté, qu'au sein du lotissement Les Charmilles, les fleurs n'étaient pas suffisamment arrosées et que la tonte des espaces verts aux abords des trottoirs et des emplacements difficiles d'accès n'était pas faite correctement.

Problèmes d'incivisme

De plus en plus d'administrés se plaignent que les trottoirs sont trop souvent jonchés de déjections canines. Dernièrement les ampoules LED posées par la Communauté de Communes rue Curie face à la mairie ont été volées.

Convention avec la Police Municipale de Caudry

Monsieur Eric HAVARD demande où en est la signature de la convention avec la ville de Caudry. Monsieur le Maire lui indique qu'il a rencontré, Monsieur Guy BRICOUT, Maire de Caudry et Monsieur BAJODEK, Directeur Général des Services, ces derniers craignent un refus de l'Etat. Il est donc envisagé de prendre rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet afin d'avoir une réponse claire et précise.

Inauguration Ludothèque

Madame Virginie BOUDAILLER rappelle l'inauguration de la ludothèque ce Samedi 11 septembre 2016

Cérémonie Lieutenant Chisholm

Monsieur Eric HAVARD félicite tous ceux qui ont contribué de diverses façons aux succès de cet événement historique. Cette cérémonie s'est déroulée dans la simplicité grave et touchante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30